

Fonds de développement hydroélectrique Rapport 2024

Le 13 septembre 2016, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté le règlement n° 244-2016 relatif à la constitution d'un fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique. La réalisation des projets hydroélectriques a été possible en vertu de la stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec visant à permettre aux communautés d'utiliser l'énergie comme levier de développement économique. La mise en place du Fonds de développement hydroélectrique est donc conséquente avec l'engagement de la MRC d'utiliser les redevances qui lui sont versées annuellement, nettes des dépenses engagées annuellement relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles comme levier de développement socioéconomique, et de créer un fonds à cette fin.

Le 14 juillet 2023, le règlement n° 244-2016 a été amendé (n° 306-2023) afin d'assurer sa concordance avec le règlement n° 305-2023 relatif à la mise en place du Fonds de développement Domaine-du-Roy.

Depuis la création du fonds, c'est une somme de **8 064 474** \$ qui a été rendu disponible pour des projets structurants. Pour l'année 2024 seulement, la somme disponible était de **1 399 532** \$. Cette enveloppe était répartie, selon les modalités du fonds de développement, à parts égales entre le volet territorial et le volet local. Les projets présentés au volet territorial doivent être en conformité avec la vision stratégique de développement territorial, avec le schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les différentes planifications et stratégies territoriales. De plus, les projets doivent se situer dans les créneaux ci-dessous et avoir un impact sur l'ensemble du territoire de la MRC ou pour au moins trois municipalités :

- Stratégie de développement économique;
- Projet de développement touristique, agroalimentaire, forestier ou en matière de santé et bien-être;
- Projet de développement économique.

Le volet local du Fonds de développement hydroélectrique prévoit une enveloppe réservée pour des projets provenant de chacune des municipalités du territoire faisant partie des créneaux suivants :

- Stratégie de développement économique;
- Développement touristique, agroalimentaire ou forestier;
- Infrastructure sportive et de loisir;
- Infrastructure stratégique pour le développement ou la pérennité d'une municipalité;
- Initiative de soutien à l'occupation dynamique du territoire;
- Mesure en matière de santé, de services sociaux et de saines habitudes de vie;
- Intervention de nature patrimoniale et culturelle;
- Intervention en matière environnementale et de développement durable;
- Initiative relative à la qualité de vie et aux paysages.

Voici la liste des projets ayant été déposés auprès du Fonds de développement hydroélectrique et ayant reçu une confirmation d'engagement financier au cours de l'année 2024 :

Volet territorial				
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet	
Stratégie collective touristique	MRC Domaine-du-Roy	125 000 \$	265 000 \$	
Transport collectif et adapté	Accès-Transport	115 000 \$	1 034 307 \$	
Route touristique Tour du Lac-St-Jean	Destination Lac-St-Jean	55 000 \$	110 000 \$	
Fonds développement Domaine-du-Roy	MRC Domaine-du-Roy	175 000 \$	400 000 \$	
Promotions et Communications	Parc de la Couronne	20 000 \$	110 000 \$	
	Total:	<u>490 000 \$</u>	<u>1 919 307 \$</u>	

Volet local				
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet	
Mise à niveau et expériences – Sentier Ouiatchouan (MRC)	Municipalités de Saint-François, Lac-Bouchette et Chambord	15 000 \$	148 649 \$	
Étude d'achalandage	Festival du cowboy de Chambord	4 800 \$	6 000 \$	
Revégétalisation des berges Pointe-Scott et étude achigan	Ville de Roberval	74 593 \$	93 241 \$	
Jardin Desjardins	Ville de Roberval	72 000 \$	707 549 \$	
Station de nettoyage d'embarcation	Ville de Roberval	32 000 \$	40 000 \$	
Réaménagement aire détente des résidents	Résidence Maison de Roberval	22 836 \$	30 983 \$	
Expansion et amélioration accessibilité	Centre populaire de Roberval	8 000 \$	600 000 \$	
Sentier pédestre du jardin nourricier	Société d'horticulture et d'écologie de Roberval	10 049 \$	33 342 \$	
Tente igloo et remorque	Festival d'hiver de Roberval	35 000 \$	134 633 \$	
Remboursement du prêt extraordinaire annulé	Relais Saint-André	15 000 \$	15 000 \$	
Friperie et Maison des jeunes	Municipalité de Ste-Hedwidge	33 541 \$	120 052 \$	
Éducation citoyenne à l'écoresponsabilité et protection des sources d'eau potable	Municipalité de Ste-Hedwidge	27 774 \$	34 717 \$	
Embauche agent de développement	Municipalité de Ste-Hedwidge	67 842 \$	84 802 \$	
Enseigne numérique	Municipalité de Ste-Hedwidge	13 904 \$	55 154 \$	
Motel Serricole	Ville de Saint-Félicien	8 504 \$	10 630 \$	
Organisation 20 ^e anniversaire Village boréal	Chambre de commerce St- Félicien	20 000 \$	56 737 \$	
Rénovation et transformation innovatrice	Planétarium St-Félicien	10 000 \$	333 747 \$	
Service de garde en milieu de vie	Chambre de commerce et d'industrie de St-Félicien	4 500 \$	56 738 \$	
	Total:	475 343 \$	<u>2 561 974 \$</u>	

Pour l'exercice 2024, la MRC a donc engagé 965 343 \$ du Fonds de développement hydroélectrique dans 24 projets qui généreront 4 481 281 \$ en investissement. Les redevances totales qui ont été encaissées d'Énergie hydroélectrique Ouiatchouan et d'Énergie hydroélectrique Mistassini pour l'année financière 2024, après soustraction du service de la dette, permettront de rendre disponible une somme de 665 118 \$ pour le fonds en 2025.